Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20261001-VP2026100105-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 1 er octobre, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Madame Solène Julien Le Mao**, Première Adjointe au Maire.

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 20
Votants : 26

ETAIENT PRÉSENTS : JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, PALUD Isabelle, GUEGUEN Éric, LE LAY Marc, GUILLOU Jean-Jacques, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, GONIDOU Isabelle, PERRENOU Sandrine, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTE : HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MOULLEC Yvan a donné procuration à JULIEN LE MAO Solène, DRUON Pascal a donné procuration à LE COZ Rémy, FRENEY Françoise a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, QUEMENER Annie a donné procuration à PALUD Isabelle, POQUET David a donné procuration à LE LAY Marc, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/10/01/05 FINANCES – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOLLICITER DES OFFRES DE PRETS POUR FINALISATION DES MARCHES DES BATIMENTS DU CENTRE – BOURG ET LA REALISATION DE LEURS AMENAGEMENTS URBAINS

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Vu l'article L.2337-3 du Code général des collectivité territorial.

Vu l'article 32 de la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires.

Vu la délibération VP2023/12/07/04 du 7 décembre 2024 prévoyant le lancement des marchés du centre-bourg ;

Vu les délibérations VP2023120707 et VP2023120708 du 7 décembre 2023 présentant des estimations initiales prévisionnelles des bâtiments du centre-bourg à réaliser (Halle couverte et maison médicale) ;

Vu la délibération VP2024100308 du 3 octobre 2024 autorisant Monsieur le Maire a solliciter des offres de prêts à hauteur de 1,5 million d'euros pour le lancement des bâtiments du centre-bourg ;

Vu la délibération VP2024121611 du 16 décembre 2024 validant l'offre de prêt à 1,5 million d'euro pour le lancement des bâtiments du centre-bourg ;

Vu les délibérations VP2024121638 du 16 décembre 2024, VP2025040329 du 3 avril 2025, VP2025070313 du 3juillet 2025 validant les prix des différents lots pour la construction des halles couvertes, la maison médicale du centre-bourg et leurs aménagements ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20261001-VP2026100105-DE

Vu la délibération VP2025100210 du 2 octobre 2025 précisant l'actualisation des prix de la réalisation des bâtiments du centre bourg à hauteur de 5 431 331,22 € hors révision de prix ;

Considérant que dans le cadre de la finalisation des bâtiments du centre-bourg et de leurs aménagements urbains, le budget prévisionnel est une nouvelle fois actualisé du fait du lancement des travaux de terrassements, voiries, eaux, plantations, mobiliers urbains…– à ce jour - à hauteur de prévisionnel de 6 690 864.98 € hors révisions de prix ;

Qu'à la vue de ces montants, il est nécessaire pour la commune de souscrire un prêt d'environ 900 000 €, et que ce prêt et ses dépenses afférentes seront inscrits au BP 2026 ;

Qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les démarches auprès des établissements bancaires et de crédits pour négocier l'offre de prêt la plus avantageuse pour la commune sur une durée comprise entre 20 et 25 années ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 21 septembre 2026 ;

Il est précisé que le montant sera affiné courant des mois d'octobre /novembre et pourra être supérieur au besoin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le principe de signature d'un emprunt d'environ 900 000 € dans le cadre des réalisations d'aménagement du centre-bourg, des bâtiments de la halle couverte et de la maison médicale ;

- Valide l'inscription annuelle des dépenses obligatoires nécessaires au remboursement des échéances d'emprunts et des frais associés au budget ;

- Donne délégation à M. Le Maire pour négocier et souscrire un emprunt d'environ 900 000 € auprès des établissements bancaires et de crédits.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 1 er octobre 2026

La Première Adjointe,

Solène Julien Le Mao

Le Secrétaire de séance,

Rémy Le Coz

MAIRIE PLOUHINEC
29 (Finistère)